

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Contre : 0 Pour : 13

Date de convocation : 20 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité
de l'Office de Tourisme
DE LA GRANDE MOTTE**

Séance du 20 octobre 2023

N° 173

Objet : Attribution Marché «Nettoyage des différents sites de l'Office de Tourisme»

Procédure Adaptée articles L2123-1 et R2123-1 à 8 du Code de la Commande Publique.

L'an deux mille vingt trois

et le vingt octobre

à 15h00, le Comité Directeur de l'Office de Tourisme, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de La Grande Motte, en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphan ROSSIGNOL.

Présents : S ROSSIGNOL-B REY-J JENIN VIGNAUD-P ABEL-O BALLANT-S DE SAN FELIX-L ZORDIA-C CERTOUX-A LASSERAND-S BEZINE-K MONGE-J MESTRE-R GIUSTI

Absents excusés : T BOUVAREL-I BERGE-C BERGER-H PARENA-J SERIE-J KERUZORE-I JOULIE-C CAFFIN-S DELACHAUSSEE

Assistaient à la séance : S CHAUSSON – J ARNAUD

Le Président expose :

Conformément aux articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du code de la commande publique, nous avons procédé à un marché public passé en procédure adaptée, intitulé « Nettoyage des différents sites de l'Office de Tourisme ».

Le marché est un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une durée de un an qui court à compter du 01 janvier 2024. Le marché sera reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une période d'un an. En cas de non-reconduction éventuelle, le pouvoir adjudicateur avise le titulaire par écrit au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité du marché initial.

Après ouverture des plis et analyse des offres, je vous propose de retenir l'entreprise suivante
AP Services Pronet
249 Rue des voiliers
34280 La Grande Motte
SIRET : 518 676 796 00023

Pour un montant maximum annuel hors taxes de 100 000 € HT. Ce montant sera identique pour chaque période du marché.

- d'autoriser Monsieur Jérôme ARNAUD, Directeur de l'Office de Tourisme à entreprendre les démarches administratives et à signer les pièces se rapportant à ce marché.

Où l'exposé, et après avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Stéphan ROSSIGNOL